



Aide à la réflexion pour l'octroi de doses non supervisées

La possibilité d'offrir des doses non supervisées doit être envisagée en balançant les bienfaits et les risques anticipés. Ainsi, même en présence d'un certain niveau de risque, il pourrait être jugé adéquat d'offrir des doses non supervisées, l'objectif étant d'améliorer l'autonomie, la qualité de vie, l'adhérence et la rétention en traitement dans le contexte de la logistique exigée par un TAO (visites régulières en pharmacie et en clinique, temps de transport, etc.). Cet outil se veut une aide à la réflexion pour soutenir les prescripteurs et les membres de l'équipe de soins partenaire, mais il ne peut en aucun temps se substituer au jugement clinique de ces derniers.

Voici les questions qui pourraient guider la réflexion visant à statuer sur l'octroi des doses non supervisées. Ces questions permettent d'avoir un regard objectif et centré sur la personne en processus de rétablissement. Pour chacune des questions, des exemples cliniques concrets sont présentés, sans que la liste soit exhaustive :

1. Quels sont les bénéfices escomptés lors de l'octroi de doses non supervisées?

- Diminuer le temps de déplacement et réduire les frais liés au transport vers une pharmacie
- Permettre un retour ou un maintien en milieu scolaire, au travail ou de vaquer à des obligations familiales, etc.
- Augmenter l'adhérence au traitement
- Faciliter un séjour en thérapie, en centre de réadaptation, etc.
- Favoriser un séjour chez des proches, des vacances, des voyages hors du Québec, etc.

2. Quels sont les risques anticipés?

- Injection intraveineuse
- Intoxication sévère ou surdose
 - ⇒ Consommation active non contrôlée d'un dépresseur du système nerveux central, prescrit ou non (ex: alcool, benzodiazépines, GHB, etc.)
- Diversion ou revente

3. De quelle façon cette personne est-elle capable d'assurer sa sécurité?

- Compréhension des risques et aptitude à consentir
- Stabilité de la dose et de la prise de la molécule dans les dernières semaines
 - ⇒ Présence aux rendez-vous (clinique et pharmacie)
 - ⇒ Absence de doses manquées en pharmacie dans les dernières semaines
- Absence d'idées suicidaires, de trouble psychotique ou de troubles cognitifs

4. De quelle façon cette personne est-elle capable d'assurer la sécurité de la communauté?

- Présence d'endroit sécuritaire pour l'entreposage des doses non supervisées
 - ⇒ Attention particulière en présence de milieux de vie plus à risque :
ex. présence de jeunes enfants sur place, de personnes qui consomment des SPA, etc.
- Stabilité résidentielle
- Absence d'historique de doses non supervisées volées ou perdues

💡 Pour plus d'information sur l'octroi de doses non supervisées en TAO, consulter [Le traitement du trouble lié à l'utilisation d'opioïdes – lignes directrices](#) (CMQ, OIIQ, OPQ, 2020), paragraphe 3.2.3.